

**Mémoire présenté  
aux audiences publiques du  
Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick  
tenues à Moncton  
le 13 septembre 2004**



On aperçoit dans la photo Hector J. Cormier, président de la SERFNB présentant le mémoire à Sr Anne Robichaud présidente provincial du Conseil des aînés en compagnie de Paul-Émile Cormier, membre du Conseil.

par la

Société des enseignantes et des enseignants  
retraités francophones du Nouveau-Brunswick

La Société des enseignantes et des enseignants retraités francophones du Nouveau-Brunswick (SERFNB) a été heureuse de l'annonce, par le Premier ministre, de la création d'un Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick en octobre 2002. Une telle entité était revendiquée depuis un certain temps déjà par les associations qui s'intéressent aux questions reliées au vieillissement.

La tenue d'audiences publiques par le Conseil est une initiative heureuse. Elle permet aux associations et aux individus qui le veulent de partager leurs préoccupations et de faire des recommandations sur des questions qui leur sont d'intérêt ainsi qu'à la population vieillissante.

Nous avons déjà envie de faire un petit reproche : celui de ne pas avoir permis aux organismes le temps suffisant pour une consultation sérieuse auprès des membres et auprès de leur conseil d'administration. Les problèmes de la population vieillissante et les défis qu'elle va présenter dans un avenir pas si lointain sont de taille et valent la peine qu'on s'y attarde avec sérieux. On devra aborder certains grands thèmes dont le droit de vieillir dans la dignité et le respect, la pauvreté, l'abus sous toutes ses formes, la possibilité de demeurer à son domicile le plus longtemps possible, les soins en foyers d'accueil et les conditions financières qui y sont rattachées.

Le vieillissement est devenu un problème sociétal d'envergure. C'est donc la société entière qui devra trouver les réponses aux questions qui se posent. Quel traitement va-t-on réserver à ce secteur de la population? Qui doit payer pour les coûts engendrés par le phénomène du vieillissement? Sur qui doit tomber la responsabilité de prendre soin des personnes vieillissantes étant donné que les familles sont de moins en moins nombreuses et que, souvent, leurs enfants doivent travailler pour subvenir à leurs besoins et, dans bien des cas, ceux de leurs enfants à eux? Ces questions s'appliquent évidemment à ceux qui, dans la société, sont incapables de pourvoir à eux-mêmes, ceux qui sont en perte d'autonomie ou ceux qui ne sont plus autonomes.

Un membre du Conseil d'administration de la SERFNB me rappelait récemment une situation plutôt inéquitable relativement aux personnes aidantes au foyer et qui ont un lien de parenté avec les personnes âgées qu'elles assistent. Parce qu'il s'agit d'enfants de la famille, elles ne sont pas rémunérées alors qu'elles le seraient si ce lien de parenté n'existait pas. Il s'agit là d'une pratique discriminatoire qui prive parfois les aînés de soins de meilleure qualité et qui

peuvent influencer sur leur état de santé et leur longévité. Nous demandera-t-on, peut-être, ce qui ne va pas avec notre sens altruiste ? Et, nous pourrions répondre : Que fait le gouvernement de l'altruisme lorsque, rendu à un certain âge, ces personnes veulent réclamer les bénéfices du Plan de pension du Canada ?

D'autres questions non moins importantes s'appliquent à ceux et celles qui sont encore autonomes, ceux et celles qui sont à la retraite et en bonne santé. Que fait-on pour assurer qu'ils ou qu'elles le demeurent le plus longtemps possible? Quelle importance met-on à la bonne alimentation? À l'activité physique? Que fait-on pour que le cerveau demeure actif et sain le plus longtemps possible? Recoure-t-on trop à l'hospitalisation? Y a-t-il trop de médicalisation? Que dire des excès de médication? Que fait-on pour améliorer financièrement et autrement les conditions de vie d'un bon nombre de personnes âgées?

Le Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick fait face à un problème de taille. Nous ne savons trop que lui recommander. Nous connaissons peu de choses à son sujet. Nous savons que le gouvernement a nommé une présidente et un vice-président et qu'il a vu à combler les onze autres sièges prévus par la loi. Mais, quelle est sa mission? Ses buts? Où est le bureau? Combien d'employés a le Conseil pour le seconder dans son travail? A-t-il des chercheurs à son service? Le Conseil peut-il compter sur les services de spécialistes en gérontologie? La structure du Conseil est-elle idéale? A-t-il comme seule fonction ou comme fonction principale de conseiller le gouvernement? Peut-il revendiquer à la faveur de la personne vieillissante? Sera-t-il tenu de bien informer le grand public des plus récentes recherches sur le vieillissement et le problème qu'il pose à la société?

Une des premières recommandations que nous pourrions faire serait que le Conseil procède dans les meilleurs délais à mettre en chantier un programme de relations publiques au moyen de dépliants, de communiqués de presse, de présence dans les médias, d'un site Web, pour faire connaître la mission du Conseil et ses réalisations.

La SERFNB s'interroge sur la structure du Conseil. Le fait qu'il ne soit composé que d'individus est-il l'idéal? Évidemment, loin de nous de vouloir douter de la compétence des individus qui le constituent actuellement. Mais, il y a chez les anglophones autant que chez les francophones des organismes qui sont préoccupés par le phénomène du vieillissement. Mentionnons, par exemple, l'Association acadienne et francophone des aînés, la New Brunswick Seniors' Federation, les Universités du Troisième Âge, le Third Age Center, la SERFNB et la New Brunswick Society of Retired Teachers. Y a-t-il lieu de leur accorder un siège? Un tel

conseil devrait-il compter sur des spécialistes du niveau universitaire, du milieu médical? Des gérontologues, des gériatres?

Imaginez le rayonnement que pourrait avoir une structure ainsi constituée. Imaginez l'effet multiplicateur que pourrait avoir ce rayonnement. Un organisme comme le nôtre possède un bulletin trimestriel qui constitue un organe de communication d'importance. Nous rejoignons trois fois l'an plus de 1 600 membres. Nous jouissons de structures propices à la consultation. Y a-t-il lieu de s'en mieux servir? Nous savons très bien que la composition du Conseil ne relève pas de ses membres, mais bien du gouvernement qui en a créé la loi constitutive. Le Conseil, toutefois, s'il le jugeait à propos, pourrait en faire la recommandation.

Si nous devons faire une deuxième recommandation, peut-être pourrions-nous suggérer que soit repensée la composition du Conseil pour faire place autant aux organismes intéressés qu'aux individus.

Avant de terminer la présentation, nous aimerions dire un mot de notre Association. Elle compte pas moins de 1 600 membres répartis en douze cercles dans les régions de Moncton, Fredericton, Grand-Sault, Edmundston, Campbellton-Dalhousie, Bathurst, Caraquet, Shipagan, Tracadie-Sheila, Richibouctou, Bouctouche et Shédiac. Fondée en 1986, elle a comme but principal de voir au mieux-être économique des membres. Elle leur assure, au niveau local aussi bien qu'au niveau provincial, la possibilité de fraterniser. Elle se montre solidaire des organismes acadiens et francophones lorsque les causes défendues ou promues sont d'intérêt aux membres. Le Conseil d'administration tient quatre réunions par an et l'organisme offre à ses membres la possibilité d'assister à un congrès et à l'assemblée générale annuelle. Elle est affiliée à l'Association canadienne des enseignantes et des enseignants retraités qui compte 130 000 membres. Il s'agit d'un réseau intéressant qui tente, entre autres, de constituer des ramifications avec les différents organismes nationaux qui s'occupent de questions relatives au vieillissement de la population.

Merci.

Hector J. Cormier  
Président